

## **FICHE DOCUMENTAIRE**

### **1- LA GEOPOLITIQUE DE L'ESPACE EURO-MEDITERRANEEN. L'EXEMPLE ALGERIE/UNION EUROPEENNE**

### **2-LCL CHEKLAL SALAH PILOTE HELICOPTERE**

### **3-31 MARS 2003**

### **4-DIVISION D1**

### **5-MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE**

### **6-RESUME :**

La géopolitique de l'espace euro-méditerranéen repose sur les relations qui se jouent entre les pays de la rive Sud et la rive Nord. La question de géopolitique qui relève de l'analyse des rapports entre la géographie et la politique des Etats.

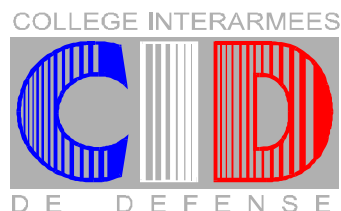
Le partenariat dans le cadre de l'espace euro-méditerranéen avec l'OTAN amène spontanément à réfléchir sur la nature des rapports Nord-Sud, sur l'influence de la France, et le devenir des pays du Maghreb.

Ces accords et le dialogue amorcé avec l'OTAN constitue un événement historique et consacre la fin de l'isolement de l'Algérie et son retour sur la scène internationale et son intégration dans l'économie mondiale.

L'Union européenne, nouvel acteur géopolitique d'un espace méditerranéen très largement sous influence américaine, une évolution qui ne peut pas laisser indifférent. Elle a défini une stratégie d'insertion dans l'économie mondiale pour l'ensemble des pays de la rive Sud.

### **7-MOTS CLES :**

Bassin Méditerranée, coopération, développement, politique, économie, sécurité, investissement , immigration et les perspectives.



La géopolitique de l'espace Euro-méditerranéenne.

L'exemple Algérie/Union européenne.

Mémoire de géopolitique  
du L/Colonel Cheklal Salah  
dans le cadre de l'étude dirigée  
"Géopolitique de la France"

Directeur de mémoire : Professeur Réveillard Christophe

Mars 2003

La géopolitique de l'espace euro-méditerranéen  
L'exemple des relations Algérie/Union-européenne.

REDACTEUR : L/COLONEL CHEKLAL SALAH

MOTS-CLES : Relations et histoire, , Coopération, développement ,  
Investissement, immigration , Economie, Politique, Bassin Méditerranée,  
Sécurité, perspectives.

Directeur : Professeur Christophe Réveillard

Mars 2003

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

### REMARQUES PRELIMINAIRES

### PARTIE 1- PARTICULARITES DES RELATIONS ALGERIE-FRANCE.

- 1.1 .. Relations Algéro-Française et l'histoire
- 1.2 Coopération et développement économique
- 1.3. . L'immigration

### PARTIE 2- LE DIALOGUE EURO-MEDITERRANEEN

- 2.1. L'approche méditerranéenne de l'Europe (Stratégie Européenne en méditerranée)
- 2.2. La perception Algérienne de la sécurité en méditerranée
- 2.3. L'évolution des relations politiques entre les deux partenaires(Algérie –Union européenne)
- 2.4. Les dimensions économiques, humaines, des relations entre l' Algérie – Union européenne

### PARTIE 3- L'IMPORTANCE DES RELATIONS DE L'ALGERIE POUR L'EUROPE

- 3.1. Politique Européenne envers l'Algérie
- 3.2. Partenariat Euro-méditerranéen
- 3 3.. L'accord d'association de l'Algérie avec l'Union européenne pour la mise en œuvre d'une zone de libre échange
- 3.4 Enjeux et perspective

### CONCLUSION

### CHRONOLOGIE

### PUBLICATION ET ARTICLES

### BIBLIOGRAPHIE



La géopolitique de l'espace euro-méditerranéen.  
L'exemple des relations Algérie/Union-européenne

Table des matières

Introduction	4
Remarques préliminaires	6
Partie I Particularités des relations Algérie-France	9
1-1 Relations Algérie France et histoire	12
1-2 Coopération et développement économique	14
1-3 L'immigration	17
Partie II le dialogue Euro-méditerranéen	18
2-1 L'approche méditerranéenne de l'Europe (Stratégie Européenne en Méditerranée)	21
2-2 La perception Algérienne de la sécurité en Méditerranée	25
2-3 L'évolution des relations politiques entre les deux partenaires (Algérie-Union européenne)	27
2-4 Les dimensions économiques, humaines, des relations entre l'Algérie- Union européenne	28
Partie III L'importance des relations de l'Algérie pour l'Europe	30
3-1 Politique Européenne envers l'Algérie	32
3-2 Partenariat Euro-méditerranéen	34
-L'accord d'association de l'Algérie avec l'UE pour la mise en œuvre d'une zone de libre	37
34-Enjeux et perspective	40
Conclusion	42
Chronologie (partenariat euro-méditerranéen)	43
Bibliographie	46
Publication et Articles	47

## INTRODUCTION

Les relations qu'entretient l'union européenne et la France avec l'Algérie s'inscrivent dans une approche globale à savoir l'ensemble méditerranéen. L'Europe et la France pratique une nouvelle politique méditerranéenne qui va dans le sens de la recherche d'un équilibre géopolitique, en particulier la France qui entretient des liens et des relations, marquées par une histoire, de faits, de mouvements et d'évènements extraordinaires

Les accords d'association Algéro-Européen (accord global intégrant les questions : politiques, économiques, sécuritaires, financières, culturelles, investissement, aide au développement, coopération militaire et humaines ).

- Stabilité du bassin méditerranéen .
- Libre circulation des capitaux, des biens et des personnes.
- Justice et affaires intérieures.
- Immigration.

La remise à niveau du tissu industriel productif et du secteur agricole (entrée dans la zone de libre échange Euro-méditerranéen) ;

Le partenariat dans le cadre de l'espace Euro-méditerranéen avec l'OTAN

Ces accords et le dialogue amorcé avec l'OTAN constituent un événement historique et consacrent la fin de l'isolement de l'Algérie et son retour sur la scène internationale et son intégration dans l'économie mondiale.

A noter aussi la visite d'Etat d'un président de la République Française depuis l'indépendance de l'Algérie pour sceller les retrouvailles, et pour mettre en avant le destin commun des deux pays

Au sujet de l'élargissement de l'Europe à l'Est n'est pas un danger en soi pour les pays du sud de la Méditerranée. La France sera vigilante pour que la priorité accordée à la Méditerranée soit préservée, notamment en donnant un nouveau souffle au processus de Barcelone.

Pourquoi ne pas imaginer, en son sein, des coopérations renforcées entre l'Union européenne et le Maghreb, pour favoriser à la fois l'intégration de ce dernier ?

Aujourd'hui le point de départ d'un partenariat fondé sur une confiance mutuelle et sur une volonté commune afin d'agir pour le bien de chacune des parties. L'espoir sur la mise en application des dispositions qu'il comporte et que la coopération se développera et s'enrichira.

L'Algérie est entrain de mettre en place tout élément nécessaire qui doit faire de ce pays un Etat moderne, de droit, fondé sur la démocratie et sur le libéralisme économique et enfin tourné vers l'avenir pour en affronter les défis.

Une Algérie retrouvant son élan et son dynamisme, c'est aussi la perspective d'un rôle plus important pour elle dans la construction du Maghreb, dans la stabilité du monde méditerranéen et enfin dans la sortie du continent africain de sa situation d'arriération et de sous développement. La position géostratégique de l'Algérie l'appelle à une telle vocation.

L'Union européenne, nouvel acteur géopolitique d'un espace méditerranéen très largement sous influence américaine, une évolution qui ne peut pas laisser indifférent. Elle a défini une stratégie d'insertion dans l'économie mondiale pour l'ensemble des pays de la rive Sud. Enfin, elle a été symptomatique du nouveau concept que cherche à faire émerger l'union européenne à sa périphérie, à savoir échanger le développement contre la sécurité.

La conférence de Barcelone a donné en 1995 un nouvel élan aux relations euro-méditerranéennes, en agissant au partenariat euro-méditerranéen l'objectif de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échange à l'horizon 2010 mais au delà, c'est la place et le rôle de l'Union européenne en Méditerranée qui sont en train de se jouer.

## Remarques préliminaires

A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, une politique étrangère autonome devait être un paradoxe, mais il semble que les Etats-nations ne sont pas tentés d'y renoncer. Certes face aux interdépendances complexes et aux défis globaux multiples, le nombre des enceintes multilatérales augmente et les gouvernements choisissent dans leurs discours officiels un langage symbolique de coopération internationale en matière de politique et de sécurité cherchant ainsi d'inclure les acteurs multilatéraux dans leur politique. Cependant, il semble que leur place dans les politiques étrangères des Etats nations n'est pas encore trouvée. Les enceintes multilatérales –seulement un lieu de consultations ou un instrument d'influence ? Malgré une certaine multilatéralisation des politiques nationales, les gouvernements restent attachés à un recours traditionnel aux intérêts nationaux dans les politiques étrangères. Cela pour redéfinir leur rôle dans un concert international qui reste fondé sur les Etats nations, mais où les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales prennent une place importante.

La France se présente dans cette « période intermédiaire » à mi- chemin entre la fin de la guerre froide et le début d'une nouvelle ère dont les paradigmes restent encore à définir, comme un Etat dont la balance entre, d'une part les prétentions nationales d'un « pouvoir moyen » à l'échelle mondiale et l'intégration nécessaire à l'échelle régionale d'autre part, ne permet pas jusqu'à présent de discerner le véritable poids des acteurs multinationaux dans sa politique étrangère Française, le rôle de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne n'est pas si facile à discerner. IL s'agit du dilemme entre l'engagement nécessaire dans le processus d'intégration en Europe et les efforts pour assurer à la France un certain rang dans le monde. Le dilemme apparaît particulièrement dans les relations bilatérales où la France suit « des intérêts vitaux » en Algérie.

A la différence des pays de l'Europe de l'Est qui ont également vu éclater leur régime autoritaire et ont commencé un processus de démocratisation douloureuse après la fin de la guerre froide, la transition démocratique en Algérie et l'élargissement de l'Europe.

L'Algérie s'est heurtée à une accumulation d'obstacles qui font de sa situation un édifice complexe : Il y a dichotomie entre démocratie et autoritarisme, la recherche

d'une propre culture et politique, l'équilibre difficile entre une orientation Européenne et une identification Arabe.

La France était le pays le plus concerné par la crise Algérienne. Longtemps présentée comme le symbole de la réussite coloniale Française, l'Algérie était appelée par le général de Gaulle à fournir le modèle de rapport de type nouveau. Il s'agissait de préserver des intérêts à la fois matériels et culturels, de maintenir une vocation « Française » et d'offrir une aide généreuse à un pays dont la société et les enjeux politiques et économiques n'étaient jamais connus dans l'ancienne métropole. Face à une force interdépendance politico-économique ,démographique et sociale ainsi qu'à « l'exportation » des attentats terroristes sur le territoire Français, aujourd'hui l'Algérie et la France ne sont pas séparées et qu'elles ne sont pas deux nations indépendantes.

Une Algérie encore Française ou « francisée » et une France « Algérianisée », la présence de la France en Algérie comme miroir politique et culturel, et par la conscience morale internationale qui veut voir résolue la crise et entré le pays pacifié dans le concert des Etats démocratiques.

Suite au poids considérable des aspects « spécifiques » dans les relations Franco-Algériennes, la diplomatie Française semble être bloquée et mal placée pour gérer la crise Algérienne seule. C e que la France n'a pas les moyens de faire seule, ne peut-on le réaliser dans un cadre plus large ?

Une politique européenne vis-à-vis de l'Algérie ne peut-elle pas être le moyen de vaincre les obstacles du passé qui semble bloqué non seulement la bonne gestion des relations entre deux Etats indépendants ?

Plus généralement : les compétences de l'Union européenne sur la scène internationale, peuvent-elles aider un Etat membre comme la France à mieux gérer sa politique étrangère nationale ?

L'Union européenne s'est réveillée au lendemain de l'éclatement de la crise Algérienne et s'efforce dès lors de s'adapter aux nouveaux défis venant de sa périphérie au Sud. La proximité géographique et la présence de nombreux immigrés Algériens et Maghrébins dans le pays de l'Union européenne en général et en France en particulier placent le Maghreb et l'Algérie au centre des préoccupations sécuritaires, non pas en raison d'une éventuelle menace militaire, mais pour ce que le Maghreb représente en termes de risques d'instabilité d'ordre régional, intra-maghrébin et de nature politique, économique et sociale. Face à un acteur

communautaire « réveillé » et un acteur Français bloqué au niveau bilatéral, la France, est-elle tentée d'intégrer l'acteur Européen dans sa politique Algérienne ? Les relations euro-méditerranéennes se jouent-elles plus à Washington qu'à Bruxelles ? Cette question de géopolitique qui relève de l'analyse des rapports entre la géographie et la politique des Etats. Le partenariat euro-méditerranéen amène spontanément à réfléchir sur la nature des rapports Nord-Sud, sur l'influence de la France, et le devenir des pays du Maghreb.

## Partie 1- Particularités des relations Algérie-Française

L'Algérie commence à rattraper son retard causé durant la dernière décennie, de pénibles conditions sécuritaires par la faute d'un terrorisme féroce et aveugle qui voulait à travers les crimes commis contre le pays et les citoyens, détruire l'Etat Algérien et ses institutions.

Depuis 1991, la nouvelle stratégie Européenne Bien que l'objectif de la France soit, à l'image de l'Union Européenne il est considérée comme une nouvelle approche méditerranéenne de l'Europe qui se veut, à la fois la poursuite de la politique antérieure basée sur le bilatéralisme et les accords commerciaux, et une tentative de rénovation en voulant la généraliser aux autres domaines, notamment politique et sécuritaire. Néanmoins, elle soumet la coopération financière au respect des droits de l'homme et des principes démocratiques .

L'Unité européenne considère désormais la sécurité réciproque, commune et partagée, comme une priorité, se trouve contrainte d'élargir le dialogue et le champ de coopération avec tous les pays d'Europe de l'Est et de la méditerranée qui peuvent présenter des menaces pour sa propre sécurité l'instauration de la paix et de la stabilité en méditerranée .

L'Europe estime qu'elle doit mettre en place un mécanisme de prévention des crises pour ne pas être prise au dépourvu, étant donné la proximité et les liens historiques, économiques existants avec l'Algérie et les pays de la rive sud .

La France leader de l'Europe le plus motivé pour promouvoir la Méditerranée en lac de paix et de stabilité. De ce fait, l'idée est de contribuer à la transformation de la Méditerranée en une zone de paix et de coopération

L'Europe commence ainsi à accorder un intérêt grandissant à la Méditerranée. Pour elle, de nouveaux facteurs d'insécurité apparaissent . La notion de « menace militaire » est remplacée par celle de « risque économique et social » . A cet effet, l'OTAN déclare les risques auxquels est aujourd'hui exposée la sécurité des alliés sont probablement moins liés à l'éventualité d'une agression prématurée contre le territoire, mais en majeure partie aux conséquences négatives de situations d'instabilité sociales et politiques

La France a inclut l'Union Européenne dans sa politique Arabe ; devenue méditerranéenne – tentée de lui donner un rôle plus politique dans la région, notamment au Proche- Orient.

L'Union européenne quant à elle, est dotée de plus d'instruments pour pouvoir agir d'une manière indépendante dans la région. Elle est en train de tisser un réseau d'accords dits de partenariat qui lui permettraient d'exercer une influence sur la politique et le développement dans les pays tiers méditerranéens. Ce que la France poursuit pour l'Algérie – un rôle politique important pour l'Union européenne. Un tel transfert de compétence est souhaitable pour la France face aux rapports spécifiques avec l'Algérie. La France, face à son rôle de leader dans la politique méditerranéenne de l'Union européenne, peut exercer une influence sur ses partenaires pour que ceux-ci votent en faveur d'une politique Algérienne de l'Union européenne correspondant aux intérêts de la France. Cependant, la politique Algérienne de l'Union européenne est limitée dans son efficacité puisque les instruments de la PESC ne sont guère élaborés. La France peut profiter de l'augmentation de l'autorité communautaire dans l'affaire Algérienne, car l'acteur Européen peut faire entrer des éléments « multilatéraux »<sup>1</sup> dans la relation Franco-Algérienne, en fournissant ainsi de nouvelle qualité de relation avec l'Algérie. Les relations Franco-Algériennes sont en général à la fois vastes et peu fructueuses, ce constat résulte probablement du fait que la politique étrangère de la France est difficile à déchiffrer, le manque de références résulte du fait que les relations avec l'Algérie ne sont guère structurées et sont mal ciblées durant la dernière décennie. La France cherchait à ajouter aux dialogues bilatéraux et sectoriels un dialogue commun aux parties Européennes et Maghrébines afin d'établir une solidarité commune et de renforcer les liens entre le Sud de la Communauté Européenne et les économies maghrébines. Derrière ces objectifs généraux se cachaient des intérêts Français concrets : face à une relation Franco-Algérienne tendue, la France voulait renforcer son rôle stratégique au moment où les Etats-Unis développaient leurs relations militaires avec le Maghreb.

Il en résulte qu'au temps de l'élargissement de la CE à l'Espagne et au Portugal, la France s'est engagée à protéger les intérêts maghrébins en matière économique pour les produits agricoles et textiles au sein de la CE. Cependant, l'idée lancée en 1983 n'a pas retenu l'intérêt des Etats maghrébins. Ce n'était qu'avec les difficultés économiques et financières de ces pays surgissant à partir de 1986 que la proposition Française était reprise.

Commentaire [Ts1] :

La France n'avait pas envisagé l'acteur Européen comme cadre politique dans lequel la crise Algérienne pourrait être traitée, ce choix stratégique apparaissait de nouveau lorsque la CE a élaboré le concept de partenariat Euro-Maghrébin qui devait aboutir plus tard au partenariat Euro-Méditerranéen de Barcelone (.la naissance du concept de partenariat).

L'Algérie, ancienne protectorats la plus marquée par la présence Française, cette histoire commune a donné naissance à des relations fortes et denses .au- delà d'une coopération politique, économique et culturelle renforcée, les liens qui unissent les deux peuples vers les destins de l'Algérie et de la France s'entrecroisent.

Un Français sur six vit un lien charnel avec l'Algérie, qu'il en soit originaire d'avant ou d'après l'indépendance. Un champ neuf et immense s'ouvre devant nous. Nous nous y sommes engagés résolument dans une déclaration d'amitié qui sera rapidement suivie d'un traité, à l'image de la réconciliation Franco-Allemande de 1963.

La visite du président Français Jacques Chirac en Algérie souligne une alliance Franco-Algérienne, l'objectif est de regarder vers l'avenir et refonder la relation entre les deux pays.

Cette politique de coopération présente une certaine utilité pour les bénéficiaires, elle est loin d'être à sens unique et rencontre parfaitement l'intérêt de la France qui a ainsi reconverti, en la modernisant, son ancienne présence coloniale et voit son statut de puissance moyenne conforté par le réseau d'amitiés gardé en Algérie. Dans le domaine économique, un grand attrait pour le partenariat industriel, les nouveaux codes d'investissement tracent un cadre plus attractif et plus libéral dans des économies à ouverture croissante. Le but est d'attirer les capitaux assortis d'un transfert de technologie via les PME et les PMI.

Dans le domaine culturel l'ouverture de l'année Algérienne en France et l'ouverture de l'école internationale Française en Algérie ainsi que l'ouverture des consulats dans les grandes villes, signe d'une nouvelle alliance entre les deux pays qui souhaitent désormais établir un champ neuf et immense s'ouvre sur une déclaration d'amitié qui scelle l'entente entre les deux peuples et témoigne une vision partagée de l'avenir.,

## 1-1- Histoire et relation Algéro-Française

L'histoire des deux pays ont été liées pendant 132 ans ou les enfants d'Algérie qui, en 1914-1918, puis 1939-1945, ont participé, en sacrifiant leur vie, à la défense et à la victoire finale de la France, de ses alliés et du monde libre. Une histoire commune, avec ses ombres et ses déchirures, mais aussi avec ses pages de vie et d'harmonie. Dans l'approche Algérienne, notre relation bilatérale conditionnera, pour une large part, la mise en œuvre des projets multilatéraux où l'Algérie serait partie. D'où notre désir de voir la France consolider sa relation avec l'Algérie et, par la même, jouer un rôle de charnière entre le Sud Méditerranéen et l'Europe. L'Union européenne a succédé à la Communauté économique européenne créée par le Traité de Rome dont la signature remonte au 25 mars 1957. Cette date, l'Algérie, qui était considérée comme une portion de la France sous la fiction juridique de trois départements français, avait déjà engagé depuis trois ans sa lutte pour l'indépendance dont les échos commençaient à se répandre dans le monde et en Europe en particulier, il faut rappeler que, dans ces conditions lorsque la France a donné son adhésion au traité de Rome, elle y apportait l'adhésion de tout son territoire, et donc aussi de l'Algérie puisque la loi française en faisait une partie de la France. L'éventualité d'une séparation du territoire algérien de la France, pourtant prévisible à l'époque, n'a entraîné aucune réserve de la part des autres partenaires au Traité de Rome, ce qui pourrait peut-être justifier la prétention de l'Algérie d'être indirectement l'un des membres fondateurs de l'Union européenne. La visite du président Français a en outre été marquée par la signature d'un important document. Les deux présidents ont ainsi apposé leur paraphe à une « déclaration d'Alger » ouvrant la voie à une « refondation » des relations entre les deux rives de la Méditerranée. « La France et l'Algérie veulent s'engager dans la construction d'un avenir partagé » « Elles sont convenues, sans oublier le passé, de jeter les bases d'une relation globale forte, confiante et résolument tournée vers l'avenir ». Un travail de mémoire doit être poursuivi dans un esprit de respect mutuel et une attention particulière sera accordée par les deux pays à la sauvegarde de l'héritage du passé. La France est le premier fournisseur de l'Algérie avec 3,4 milliards d'euros pour l'année 2001. L'Algérie est le deuxième partenaire de la France après la Chine. Les Français admettent que les potentialités de partenariat existent mais une certaine lourdeur dans l'application. Au total 60 filiales

d'entreprises Français opèrent aujourd'hui sur le marché Algérien. Hissant la France au rang de premier fournisseur de l'Algérie, la présence de l'industrie Française est remarquable dans les créneaux de l'agroalimentaire, le transport, l'électricité, les services financiers, la distribution automobile, les détergents et la pharmacie. Le marché Algérien dispose de réelles opportunités, la communauté d'affaire peut s'appuyer sur de bonne entente politique qui caractérise les deux capitales.

Le séjour des capitaines d'industrie Français à Alger en Octobre 2002, qui a permis de revisiter l'état des relations économiques. De part et d'autre, on s'accorde à dire que les volumineux échanges commerciaux ne sont pas suivis avec autant de densité par le flux des investissements.

## 1.2. LA COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'Algérie croit en la nécessité de la coopération et de la coordination intergouvernementales sur les questions communes et que le dialogue constructif reste le garant du règlement des conflits, de l'instauration de la paix et de la sécurité. Ce qui représente le meilleur moyen de faire aboutir le processus de coopération à sa finalité en l'appuyant sur des fondements solides. La coopération est un outil de travail fructueux, profitable, ce qui contribuera assurément à promouvoir les échanges et à garantir la croissance économique et sociale au lieu de provoquer des situations aux incidences négatives sur le devenir.

Il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour élargir le cercle de concertation et consolider la coopération et l'action commune dans divers domaines. S'agissant des possibilités d'élargissement des domaines de coopération, l'UE est aujourd'hui un partenaire convenable et fiable qui œuvre à faciliter les formes de coopération avec notre pays. Il faut multiplier les initiatives de rapprochement et d'échanges entre l'Algérie et la France du fait qu'elles représentent deux forces agissantes eu égard à l'importance de leur rôle dans la concrétisation des aspirations, et du poids géostratégique de chacun des deux pays sur le plan régional. Bien que l'union européenne se soit procurée, avec les accords d'association, un avantage en matière de politique commerciale, la coopération pourrait néanmoins être qualifiée de plus ou moins satisfaisante, par l'Algérie, ne serait-ce que dans le domaine du commerce. A partir des années 70, la coopération fut élargie à d'autres domaines où le bilan est pourtant moins positif. La coopération tant en matière d'emploi qu'institutionnelle est loin d'avoir atteint les objectifs proclamés par l'Union européenne ce qui est imputé aux insuffisances structurelles du système de l'Union européenne. Les divergences entre les politiques agricole et de commerce extérieur communes, d'un côté, et de la politique de l'association au développement, d'un autre côté, rendent impossible de promouvoir de façon cohérente et ciblée le développement économique et socio-économique en Algérie. En outre, les intérêts commerciaux des pays du Nord et du Sud de l'Union européenne ne sont pas homogènes ce qui empêche un développement constructif de la politique à l'égard du Maghreb et de l'Algérien particulier au-delà de la philosophie classique du « trade and aid » (commerce et assistance). La première phase se résume comme suit :

-La politique de l'Union européenne à l'égard de l'Algérie était déterminée par deux motifs. Tandis que l'intérêt principal de la France à préserver sa sphère d'influence historique, les autres membres de la Communauté ne voyaient dans les accords qu'un moyen d'ouvrir et d'assurer de nouveaux débouchés.

Avec la proclamation de la nouvelle politique Méditerranéenne au début des années 90 a commencé la deuxième phase de la politique de l'Union Européenne à l'égard des pays du Maghreb. Sous l'étiquette du partenariat Euro-Méditerranéen, l'initiative de Barcelone n'a pourtant pas pu, elle non plus, contribuer de façon significative au développement politique, économique et socio-économique de la région du Maghreb. L'approche tout à fait méritoire de faire entrer dans le dialogue, pour la première fois, des enjeux politiques, sociaux et culturels, n'a cependant pas procuré d'avantages significatifs aux Etats maghrébins. Le Maghreb est, certes, inscrit dans l'agenda de la politique étrangère et de sécurité commune ce qui prouve que l'Union européenne a pris conscience de la crise structurelle dans cette région, une contribution substantielle à la stabilisation cependant n'a pas encore pu être fournie. C'est du au fait que l'Union européenne ne dispose pas encore d'instruments efficaces en matière de politique étrangère, mais dépend toujours du vote unanime de tous ses Etats membres ce qui empêche souvent le développement de la politique à l'égard des pays du Maghreb. Dans son domaine de compétence primaire, à savoir la politique commerciale et économique, la nouvelle politique Méditerranéenne de l'Union européenne a certes obtenu, du point de vue européen, un certain succès. Ainsi a-t-elle amélioré son accès aux marchés Maghrébin grâce au principe de réciprocité récemment ancré dans le secteur industriel. En outre, l'Union européenne a su faire évoluer sa balance commerciale avec le Maghreb.

La deuxième phase de la politique à l'égard du Maghreb est donc également marquée par une domination de l'Union Européenne en matière de politique commerciale. Les insuffisance structurelles du système de l'Union européen, dans les domaines ne relevant pas de la coopération économique, ne cessent de rendre l'Union européenne incapable d'offrir aux Etats maghrébin un concept politique et socio-économique efficace.

Lors de la visite du chef d'Etat Français en début du mois de mars 2003 ; les deux pays ont décidé de donner un élan décisif et de consacrer l'œuvre de fondation et de restructuration des relations bilatérales, sans oublier le passé et de jeter les bases d'une relation globale forte, confiante et résolument tournée vers l'avenir. Assurer la

prévention et le règlement des conflits, faire prévaloir le droit international, lutter contre le terrorisme, relever les défis du développement et faire face aux enjeux liés à la mondialisation.

La France et l'Algérie décident d'établir un partenariat économique privilégié fondé sur :

- l'encouragement des investissements directs français ;
- L'appui institutionnel aux réformes économiques ;
- La mobilisation d'instruments de financement adaptés ;
- Le transfert de technologies et de savoir-faire.

La France et l'Algérie conviennent de l'élaboration et de la finalisation d'un traité qui consacrera leur volonté de mettre en place un partenariat d'exception, dans le respect de leur histoire et de leur identité.

### 1.3. L'immigration

Ce besoin est motivé essentiellement par le vieillissement de la population Européenne, ce qui se traduit par un manque de main d'œuvre jeune et qualifiée dès lors que la main d'œuvre actuellement en activité est sur le point de partir à la retraite. Le discours politique européen d'aujourd'hui reflète réellement les besoins en émigrants, puisqu'il est empreint de plus d'ouverture vers cette catégorie longtemps décriée, rejetée, marginalisée et déchue de presque tous ses droits.

Des programmes sont élaborés dans ce sens dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. L'immigration Algérienne vers les pays européens a connu cette dernière décennie une évolution significative, pas seulement envers les pays traditionnels, comme la Grande-Bretagne, et la France mais aussi vers la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

Le sommet de Barcelone de 1995 est venu renforcer les prémices d'une coopération dans ce domaine. C'est ainsi que des facilités ont été accordées que ce soit dans le domaine démographique, en encourageant l'immigration de la rive sud de la Méditerranée dans un cadre organisé et légal, ou dans le domaine économique, en éliminant tous les obstacles qui handicapent le processus de développement méditerranéen. La France est la première destination des émigrés, la population Algérienne dont le chiffre le plus important est constitué par cette dernière (taux le plus élevé). L'immigration actuelle est à caractère de plus en plus familial (stable), ce qui rend la société Française multiethnique et pluri-culturelle de façon irréversible.

Les émigrés algériens doivent assumer la bi-nationalité de fait, en s'intégrant plus et mieux sans renoncer à l'identité culturelle et en investissant le champ politique Français. L'Algérie est très proche de la France, par le biais d'importante communauté qui se trouve au sein même de la société Française

Les politiciens ont tout de même émis quelques réserves par la suite à cause de la situation fragile qu'a connue l'Algérie

Beaucoup reste à faire en matière d'encouragement de l'immigration, légale et organisée, de main d'œuvre jeune et qualifiée, soumise aux lois de la demande et de l'offre avec l'Algérie D'autre part en encourageant les investissements en diminuant l'immigration et le taux de chômage. C'est une solution pour donner plus de dynamisme aux relations.

## Partie.2. Le dialogue Euro-méditerranéen .

La Méditerranée est un carrefour important entre l'Europe, l'Orient et la zone Atlantique. C'est un théâtre verrouillé par le détroit de Gibraltar et le canal de Suez, compartimenté, de dimension réduite. Cette mer voit passer un sixième trafic mondial, un tiers du trafic pétrolier. Elle fait partie du dispositif géographique de plusieurs acteurs et reste, à bien des égards, davantage une zone de confrontation d'intérêts qu'un espace de solidarité régionale. Le retrait de la flotte soviétique à partir de 1991 a laissé aux Etats Unis une prédominance incontestée. Leurs intérêts nationaux, en termes d'approvisionnement pétrolier notamment, ainsi que la garantie qu'ils apportent à la sécurité d'Israël, les placent au centre du processus de paix au proche Orient et, de manière générale, les conduisent à contrer les initiatives étrangères à leurs intérêts.

Les déséquilibres démographiques sont autant de problèmes transnationaux et de défis globaux qu'impose la notion de sécurité globale. La menace militaire est remplacée par les risques socio-économiques et par les tensions culturelles et religieuses. L'unité européenne doit s'exprimer pour dialoguer avec son partenaire sur les échanges de coopération, qui garantisse la paix et la stabilité et la prospérité, tout en insistant sur le renforcement de la démocratie. L'Union Européenne et la France en particulier souhaitent avoir un droit de regard sur la conduite de la politique Algérienne interne. Concrètement, pour parer aux causes potentielles d'instabilité et assurer un contrôle sévère aux frontières avec des mesures draconiennes pour la délivrance des visas. A cet égard, pour les pays de la rive sud de la Méditerranée, notamment l'Algérie, la vision européenne ne répond pas à nos attentes. L'Algérie, en refusant l'aspect classique commercial de la coopération, aspire à globaliser les relations de manière à les orienter dans le sens du partenariat

L'Union européenne dans sa politique méditerranéenne consistait pour la France à rééquilibrer l'engagement des pays nordiques de l'Union européenne en faveur des pays de l'Europe de l'Est à partir de 1989. Plus les gouvernements du Sud de la Méditerranée apercevaient le différentiel d'aide européenne prévu pour l'Est et pour le Sud, plus la France prenait conscience que la reconstruction d'une solidarité avec le Sud serait une urgence stratégique. L'élaboration d'une politique Méditerranéenne de l'Union européenne apparaît ainsi pour la France comme un moyen de se présenter comme leader naturel et de renforcer sa position vis-à-vis du partenariat concurrent Allemand

Les principes d'une nouvelle politique Méditerranéenne de la France s'inscrivent à la fois dans une approche régionale d'une diplomatie collective (forum Méditerranéen) et dans le cadre d'une coopération de l'Union européenne avec la rive Sud.

Il faut préciser que la situation est au demeurant variable selon les pays : si près de 12% des exportations française se dirigent vers la Méditerranée, seulement 5% des exportations allemandes y trouvent leurs débouchés. Quant aux ambitions politiques que peut nourrir l'Europe en Méditerranée, elles sont limitées par deux faits. D'une part, l'organisation militaire dominante est l'OTAN, qui prend à son compte le dialogue méditerranéen en matière de sécurité et dont le rôle n'est pas contesté par la plupart des pays européens ; d'autre part les Etats-Unis sont les seuls interlocuteurs acceptés dans leurs négociations par Israël et l'OLP.

Dans un discours du Caire le 8 avril 1996, le président Chirac exprime sa volonté de dépasser la simple coopération économique que l'Union Européenne entretient avec les pays tiers méditerranéens, notamment par une contribution politique au processus de paix au proche orient. Il se prononce et s'exprime étant que président Français porteur d'un mandat Européen. En résumant la France semble avoir des nouvelles réalités en Méditerranée à savoir :

- Les pays tiers méditerranéens sont en position faible par rapport aux pays de l'Europe de l'Est.

- La France a moins d'influence dans la région en tant qu'acteur national qu'en tant qu'acteur intégré dans l'Union Européenne, cela d'autant plus. Depuis la fin de la guerre du Golfe, le monde Arabe est devenu plus complexe et pluraliste.

- L'influence Française et Européenne en Méditerranée passe par le Maghreb.

L'acteur Français se présente ainsi comme un Etat (leader) qui est de plus en plus poussé à européeniser sa diplomatie afin de lui donner une légitimité et une influence considérable

L'acteur communautaire a une double compétence vis-à-vis des pays tiers méditerranéens en général et de l'Algérie en particulier, la politique d'association dans le cadre des accords de partenariat ainsi que les instruments de la politique extérieure de la sécurité commune (PESC). Sans que rien ne soit explicitement dans les traités, il convient de regrouper les deux approches sous la notion de « politique méditerranéenne de l'Union européenne »

Parmi les régions de première importance de la PESC se trouve la Méditerranée. Le conseil européen de Lisbonne en juin 1992 a fixé les zones géographique qui

pourraient faire l'objet d'actions communes. L'inscription de la Méditerranée dans la liste des actions communes s'explique par des « menace du Sud »

- L'émergence d'un Islamisme radical
- Pression démographique.
- L'immigration clandestine vers le continent Européen.

Pour répondre à ces défis, l'approche du partenariat prévoit au-delà de la zone de libre-échange une « zone de stabilité et de sécurité » qui se base sur les idées du pacte de stabilité proposé par le gouvernement Français pour les pays de l'Europe de l'Est. La dimension politique du partenariat est fondée sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques. La conférence de Barcelone qui réunissait en novembre 1995 les quinze Etats membres de l'Union européenne et les douze pays méditerranéens a regroupé le volet économique et politique du partenariat sous une seule approche « Barcelone » en y ajoutant un volet socioculturel qui inclut les échanges humains et éducatifs, le développement de la coopération décentralisée et la gestion de l'immigration.

L'Union européenne se présente vis-à-vis de l'Algérie comme un acteur international, équipé d'un double réseau d'instruments : Les instruments communautaires du traité communauté Européenne et de la PESC sans pour autant disposer de compétences propre pour la dernière.

Le partenariat euro-méditerranéen est une entreprise unique, ambitieuse, qui tente de lier des économies de niveaux très différents. Elle devrait être le contre poids de l'extension de l'Union européenne à l'Est et cherche, par le dialogue politique, à créer un climat de confiance en Méditerranée. En ce sens, elle est symptomatique d'une quête de la sécurité par le développement économique aux marges de l'Europe.

Comme toute entreprise, elle n'échappe pas aux ambiguïtés et aux arrières pensées. D'abord, les pays du Sud sont autant perçus comme une menace potentielle que comme de vrais partenaires ; la méthode choisie, le libre échange, n'ouvre la voie à un espace régional cohérent que s'il est soutenu par une volonté politique forte et unanime. Enfin, le partenariat met en première ligne l'Union européenne, dont la capacité politique est encore mal appréciée.

Le partenariat euro-méditerranéen oscille donc entre régionalisation et mondialisation, il tente de construire au Sud la coopération économique et politique qui est en marche au Nord.

## 2.1. L'approche méditerranéenne de l'Europe

(stratégie Européenne en Méditerranée).

L'acteur communautaire a une double compétence vis-à-vis des pays tiers Méditerranéens en général et de l'Algérie en particulier : La politique d'association dans le cadre des accords de partenariat ainsi les instruments de la PESC. Sans que rien ne soit inscrit explicitement dans les traités, il convient de regrouper les deux approches sous la notion de politique Méditerranéenne de l'Union européenne.

La politique originelle de la communauté était basée sur les accords d'association avec les pays de la rive Nord (Grèce et Turquie) et les accords préférentiels avec la plupart des pays tiers Méditerranéens (sauf Israël et l'ex-Yougoslavie) ne comportant que des dispositions d'ordre commercial. Contrairement aux accords avec les anciens pays coloniaux (Afrique, Caraïbe, Pacifique), les traités fondamentaux de la CEE ne prévoient pas de dispositions définissant la relation entre les pays Européens et les pays Méditerranéens du Sud ; A l'exception des pays Maghrébins pour lesquels la France avait demandé un protocole annexe du traité de Rome établissant la CEE en 1957, les contours d'une politique Méditerranéenne de la Communauté ne prenaient forme qu'avec la réalisation de l'union douanière parmi les Etats membres de la CEE et la nécessité de réorganiser la relation avec les périphéries. Par la suite, de nombreux accords ont été conclu avec les pays Méditerranéens.

Au début des années 70, les conséquences des guerres israélo-arabes et la crise pétrolière forçaient la CEE à mieux organiser ses relations avec la région. Au-Delà de l'établissement d'un dialogue Euro-Arabe avec les pays producteurs de pétrole, la Communauté mettait en œuvre de façon progressive une approche globale Méditerranéenne qui se traduisait par des types d'accords de coopération (Israël, les pays du Maghreb et du Mashrek) et des accords d'association (Malte, Chypre). La notion de coopération économique et financière était introduite ce qui les marques d'une empreinte tiers mondiste. A travers des protocoles financiers ajustables, la globalité de l'approche suivait deux objectifs :

1-Equilibrer l'intégration des anciens territoires coloniaux britanniques dans la politique (Afrique, Caraïbe, Pacifique) suite à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE en 1993.

2 -Avancer sur la voie du libre –échange , en contre partie d'une politique d'aide par secteurs de coopération.

L'entrée de la Grèce (1981) puis de l'Espagne et du Portugal (1986) dans la CEE modifiaient la situation en renforçant le flanc Méditerranéen de la CEE.

On assistait alors à l'émergence progressive de la notion de proximité. Les relations se caractérisaient par le développement d'accords d'association conduisant à une union douanière(Turquie, Chypre, Malte) et d'accords de coopération avec les autres pays tiers méditerranéens.

Suite à la fin de la guerre froide, les instances communautaires examinaient les impacts de la fin de la confrontation Ouest Est sur la région Méditerranéenne et adoptaient en 1990 la politique méditerranéenne rénovée. Désormais, il ne s'agissait plus d'une politique fondée sur le voisinage mais sur l'existence d'une « communauté de destin » ayant des objectifs plus vastes : il s'agissait d'assurer la prospérité socioéconomique et la stabilité politique dans la région par l'intermédiaire du soutien des tendances démocratiques dans les pays Arabe.

En 1992, la commission faisait des propositions en faveur d'une imbrication plus étroite avec le Maghreb (en 1993 avec le Mashrek) en négociant des accords d'association sans perspective d'adhésion. Cependant, les répercussions de la guerre du Golfe, notamment la paupérisation de la population et l'arrivée des mouvements Islamistes combinées avec les attentats terroristes sur le territoire Européen ont convaincu la Communauté européenne – devenue Union européenne en 1993- de la nécessité de procéder à un « rééquilibrage » en faveur de la Méditerranée et de la nécessité d'une nouvelle approche dite de partenariat.

L'objectif principal est la mise en œuvre d'une zone de libre échange entre à la fois les deux rives et les pays Arabes, qui devra être achevée en 2010.

En marge des instruments communautaires du premier pilier du traité de Maastricht, l'Union européenne a gagné un caractère international propre.

Face à la réalité contraignante d'être la première puissance commerciale du monde et le principal donneur d'aide au développement, les Etats membres ont décidé de doter la Communauté d'un projet politique. La coopération politique Européenne (CPE), crée en 1969 au sommet de la Haye, doit permettre à l'Europe de se faire entendre dans les affaires du monde.

Pour mieux répondre aux nouveaux défis après la fin du monde bipolaire, les Etats membres étaient convenus de renforcer la (CPE) en dotant l'UE d'une véritable

politique étrangère commune. Le traité de Maastricht institue, dans son titre V, une politique étrangère de sécurité commune (PESC) prenant en compte également l'intégration possible de l'organisation militaire en Europe, l'union de l'Europe occidentale (UEO). Bien que l'exercice de la politique étrangère commune soit difficile à réaliser face à son caractère intergouvernemental – caractère affirmé par le traité d'Amsterdam, les pays membres ont reconnu qu'une meilleure marge de manœuvre en matière de politique étrangère implique un engagement combiné des mesures communautaires (assistance financière, clauses commerciales) et des exercices de coopération intergouvernementale. Quand à la dernière, les pays membres ont dotés la PESC de trois instruments : une coopération systématique entre les Etats membres, « des positions communes » et des « actions communes ». Tandis que la coopération systématique s'appuie sur un réseau d'information et de concertation « classique », l'adoption des positions communes et des actions communes a des impacts sur la politique nationale. Une fois adaptée, la position commune dicte une certaine attitude « Européenne » à respecter par les administrations nationales ce qui a pour conséquence d'accentuer une convergence politique générale entre les quinze. L'action commune, par contre, a une vocation plus contraignante pour les Etats membres, car une fois adoptée elle débouche sur une opération politique concrète dans un pays tiers.

L'Algérie a toujours joué un rôle important et dynamique pour revigorer le partenariat Euro-méditerranéen, sachant bien l'importance d'un tel partenariat qui n'est pas seulement un moyen de défendre les intérêts du nord et du sud, mais aussi un autre moyen d'entrer par la grande porte dans le sillage de la concurrence mondiale.

Dans ce même ordre d'idées, et depuis l'arrivée du président BOUTEFLIKA, le rythme des rencontres et des négociations s'est accéléré et a abouti à la signature de l'accord d'association avec l'UE, bouclant ainsi un long processus de rapprochement entre Alger et Bruxelles, sur la base de la réciprocité et de la complémentarité des intérêts.

Ce paragraphe ouvrira la voie à la signature définitive de l'accord à court et à moyen terme. Selon la procédure, l'accord d'association ne sera soumis à la ratification des quinze et de l'Algérie qu'après la signature officielle qui était prévue en 2002.

La visite du président Algérien aux institutions Européennes s'est caractérisée par une série d'entretiens avec les hauts responsables des institutions Européennes et de Belgique. L'application de ce type d'arrangement avec l'Union européenne va

sans doute contribuer à accélérer la libéralisation de l'économie algérienne et à faciliter son insertion dans l'économie mondiale Cet accord a également introduit deux nouveaux aspects qui n'avaient pas été pris en charge dans les négociations entre l'Europe et les autres pays du sud de la Méditerranée. IL s'agit de la question du terrorisme et de la circulation des personnes. En effet, depuis les attentats du 11 septembre et selon la résolution 1373 de l'ONU, se rapportant à la coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et ses réseaux de soutien, l'Europe est devenue plus sensible à cette question, c'est dans ce cadre que l'Algérie a bénéficié de l'engagement des parties à coopérer à la lutte anti-terroriste. Le deuxième engagement pris par la communauté européenne, et après des négociations qui ont duré quatre années, concerne la circulation des personnes , il aurait été anormal pour l'Europe de demander l'ouverture des frontières pour la circulation des marchandises et de maintenir son espace fermé pour la circulation des personnes

## 2.2. La perception Algérienne de la sécurité en Méditerranée

- 1- En ce qui concerne L'Algérie, la sécurité est prise dans un concept large à dimension multiple : sécurité économique, social, culturelle, identitaire, mais surtout politique et militaire. D'après certaines analyses dont le problème de sécurité doit être considéré dans son contexte le plus large et fondé sur un certain nombre de principes. Il s'agit de : L'égalité souveraine de l'Etat.
- 2- La non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat et la réaffirmation du respect des frontières.
- 3- L'éradication des foyers de tension.
- 4- Le règlement pacifique des conflits.
- 5- La mise en place d'un partenariat et la promotion d'une coopération multiforme.

La stabilité et la paix en Méditerranée passe par la mise en œuvre d'une politique de sécurité de type militaire dans la région de façon à limiter, puis à freiner l'armement . Il est vrai qu'il n'existe pas de contexte de « guerre froide » entre le Nord et le Sud mais certains conflits persistent tels celui du Moyen-Orient et d'autres préoccupations sécuritaires.

L'évolution des relations politiques entre les deux partenaires(Algérie et l'Union européenne) connaissent une certaine consolidation vers la fin des années 80.Elles s'inscrivent dans un contexte international nouveau marqué par la redéfinition des enjeux géopolitiques imposés par la victoire des valeurs du bloc occidental, la mondialisation du modèle libéral et la chute du communisme

Aujourd'hui, la situation en matière de politique de sécurité en Europe est à la fois complexe et difficile. L'interprétation actuelle de la sécurité dépasse de loin les catégories militaires, comprenant des aspects politiques, diplomatiques, économiques et culturels. Dans une période de globalisation croissante, les frontières géographique perdent leur effets protecteur et les impondérabilités et instabilités conflictuelles existantes à la périphérie de l'Europe nécessitent une conception de la politique de sécurité qui, dans la perception tant militaire que civile, est subsumée sous la conception élargie de la sécurité.

Ces dernières années, l'Union européenne ainsi que l'OTAN ont lancé plusieurs initiatives axées sur la sécurité à la périphérie Sud. Etant donné sa proximité géographique, la région méditerranéenne du Maghreb revêt à cet égard une

importance particulière. Bien qu'il soit de mise de considérer le berceau méditerranéen, bassin de paix et de stabilité.

L'Union européenne a réagi après la fin du conflit Est-Ouest à la conception élargie de la sécurité. En décembre 1990, après la signature des accords de coopération conclu avec l'Algérie ; l'Union Européenne en tant que le plus important partenaire commercial de la région Maghrébine ; a changé de cap quant à sa politique vis-à-vis des pays méditerranéens et à celle menée à l'égard du Maghreb. Dans le cadre de ce processus de réforme le pas le plus décisif jusqu'à maintenant a été fait en 1995 avec la conférence Euro-Méditerranéenne à Barcelone et en 1996 avec la conclusion de nouveaux accords avec d'autres pays Maghrébins.

Au début des années 90, l'OTAN, elle aussi a réagi aux changements se manifestant dans le système international et aux événements de crise survenus au Maghreb en développant un concept de coopération dans le but de contribuer à la stabilité de la région du Maghreb. C'est le partenariat entre l'OTAN et les pays Maghrébins qui est au centre de ce concept, partenariat vu dans le contexte des risques de sécurité croissants en tenant particulièrement compte dudit « Dialogue Méditerranéen » instauré en 1994 par l'OTAN. Au cours des trois années suivantes, ce dialogue a été renforcé, la création de la « Mediterranean cooperation group » en 1997 en a été le résultat le plus important. Pour tenir compte des intérêts des Etats-Unis en matière d'ordre mondial il a été renoncé, à Barcelone, à créer une institution permanente, une organisation qui serait visible de l'extérieur. L'influence que les Etats Unis exercent sur les relations entre l'Europe et le Maghreb se manifestera plus tard également dans les efforts de coopération déployés par l'OTAN. Seul objet concret convenu : L'organisation de coordination à intervalles réguliers. Le partenariat Euro-Méditerranéen n'a donc pas mené à une nouvelle institutionnalisation de la coopération méditerranéenne menée jusqu'à présent par l'Union Européenne tout en considérant les intentions de sécurité susmentionnées de l'Europe en matière de politique de sécurité

### 2.3. L'évolution des relations politiques entre les deux partenaires (Algérie-Union européenne)

L'Algérie est une puissance régionale par sa dimension géographique, est le second Etat africain et contrôle un tiers du Sahara Elle est aussi le trait d'union entre trois mondes complémentaires Voisins, l'Europe, l'Afrique et le monde Arabe, car l'Algérie, malgré la phase de crise politique qu'elle connaissait, continue de jouir d'une crédibilité et d'un certain prestige qui lui permettent d'influer sur le cours des relations régionales et internationales.

Un ensemble d'atouts prédispose, en fait, l'Algérie à bénéficier d'une telle place. D'abord son histoire révolutionnaire, ensuite elle est l'un des principaux pays qui tente de hisser la voix du tiers-monde dans les enceintes internationales et régionales pour la défense des droits des pays en voie de développement. En fin, elle a toujours soutenu les causes justes sur le plan politico-diplomatique Par ailleurs, L'Algérie présente des ressources humaines importantes, une main d'œuvre bon marché, jeune et formée, comme il jouit de grandes potentialités énergétiques (le pétrole et le gaz naturel).

Durant le mois de décembre 2001, l'Union européen et les autorités Algériennes ont conclu leurs négociations en vue de la signature d'un accord d'association qui prévoit une coopération dans les domaines relatifs aux droits de l'homme, au dialogue politique et à la libre circulation des marchandises, à la coopération économique et financière. Un tel partenariat signifiera une augmentation substantielle de l'assistance financière de l'Union Européenne et devrait favoriser les investissements en Algérie. Cet accord récent reflète un changement de politique (économie dirigée vers une économie de marché.

Aujourd'hui l'Algérie vient de procéder à la signature des accords avec l'Union européenne qui est le couronnement de plusieurs années d'efforts, de discussion approfondies et d'échanges continus entre les deux partenaires. Cet aboutissement est le fruit des travaux qui n'ont pas toujours été faciles.

A Valence et pendant que l'Espagne préside l'Union européenne, cette dernière constitue un cadre propice au renforcement et à l'élargissement des relations multiformes entre l'Europe et l'Algérie, mais il servira également de tremplin à l'approfondissement de la coopération maghrébine et aidera l'Algérie à faciliter son adhésion à l'organisation mondiale du commerce.

#### 2.4. Les dimension économiques, humaines, des relations entre l'Algérie et l'Union européenne

Les dimensions économiques humaines des relations entre l'Algérie Union Européenne sont conscientes de l'enjeu des relations socioculturelles et s'efforcent souvent d'aplanir les difficultés qui surgissent

L'Union européenne demeure toujours le premier partenaire de l'Algérie en matière d'importations et d'exportations.

S'agissant du partenariat, il se résume pour l'Algérie à échanger le gaz et le pétrole contre des produits alimentaires et des biens d'équipement.

L'endettement constitue aussi un autre volet de la coopération économique entre l'Algérie et l'Union européenne.

La dette extérieure Algérienne a connu un accroissement sensible passant de 22 milliards de dollars en 1986 à 25 milliards de dollars en 1993. En 1995, la dette extérieure est demeurée importante. Elle était de l'ordre de 31 milliards de dollars en 1996 et a atteint, à la fin de 1997 une légère baisse est cela est due en partie à une maîtrise de la politique de l'endettement

. En plus de ce résultat favorable, l'excédent des réserves de change enregistré en 1998 (10 milliards de dollars) et les nouvelles découvertes pétrolières et gazières constituent des atouts pour l'Algérie afin d'éviter un troisième rééchelonnement de sa dette extérieure.

Quant à l'investissement étranger dans notre pays, il demeure faible et modeste dont les raisons sont nombreuses :

-La bureaucratisation.

-La législation inadéquate en matière d'encouragement des investissements. -La fragmentation des marchés les plus porteurs.

L'Algérie n'a commencé à découvrir les effets bénéfiques de l'investissement privé national et étranger sur le potentiel de la production et la balance de paiement que vers la fin des années 1980. En plus de ces raisons, la stabilité politique et sécuritaire est restée une condition incontournable. Mais depuis l'accord qui a eu lieu à Barcelone en 1995, plusieurs visites effectuées par des opérateurs Français, Allemands, Italiens et Espagnols dans notre pays ont abouti à des accords de partenariat dans le secteur de l'industrie, des hydrocarbures et de la pharmacie.

Jusqu'en 1997, sur 151 projets d'investissement étrangers, L'Union européenne arrive en tête avec 109 projets, les pays Arabes sont classés en 2<sup>o</sup> position avec 21 projets, L'Asie et L'Amérique se partagent une vingtaine de réalisations.

Le secteur des hydrocarbures draine toujours le plus d'investissement. Dans ce domaine, l'Algérie a signé en 1996 avec des partenaires étrangers, notamment, les sociétés Italiennes, Espagnole et Britannique, 24 accords de recherche dont seulement 7 ont abouti à des découvertes. Mais il reste que l'investissement de l'Union Européenne est inférieur à ses potentialités économiques, alors que les opportunités d'investissement en Algérie sont énormes. Enfin de compte, l'on peut conclure que la nature des relations entre L'Algérie et l'UE, marquée par une certaine sensibilité et vulnérabilité, n'empêche pas l'existence d'enjeux : Pour l'UE l'Algérie reste l'un des plus grands marchés d'Afrique et du monde Arabe, et pour l'Algérie, l'Union européenne reste un partenaire important.

L'Algérie a depuis longtemps déjà des relations économiques privilégiées avec les pays de l'Union européenne, c'est avec eux que s'effectuent plus de 60% de ses échanges, et l'engagement du partenariat avec l'Europe constitue une véritable option stratégique vers l'avenir.

L'accord d'association induira la dynamique nécessaire pour un accroissement substantiel de l'investissement européen direct, qui ne fera que conforter une relation commerciale privilégiée à laquelle le volet énergétique confère depuis des années une dimension stratégique.

Le partenariat est, à certains égards, une profession de foi envers le libéralisme économique et politique. Pour les pays aux économies fragiles, en pleine expansion démographique, ou l'Etat est omniprésent et dirigiste, la transition s'annonce difficile. Mais quel autre choix s'offre à ces pays dont l'horizon est l'intégration au marché mondial ? Engagés dans des ajustements structurels, leur unique alternative semble être entre l'ouverture commerciale et la marginalisation.

### Partie 3 L'importance des relations de l'Algérie pour l'Europe

L'état d'anéantissement dans lequel se trouvait l'Europe à la fin de la deuxième guerre mondiale. Accablée de toutes parts et face au durcissement du ton entre les deux pôles américain et soviétique, l'Europe adhère de plus en plus à la notion de coopération, considérée comme la clef de son salut. Elles s'élargit à la France, la Grande-Bretagne et le Benelux le 17 Mars 1948 et se limitait au volet économique. Mais très vite, le volet militaire, longtemps resté en marge, est au centre des débats. Ainsi, le 4 Avril 1949 le pacte d'assistance mutuelle est signé donnant naissance à l'OTAN.

Les européens laisseront longtemps l'option militaire en marge de leurs préoccupations jusqu'au sommet de Maastricht qui opta pour l'union économique, sécuritaire et politique de l'Europe en 1992. Les Français suggèrent un règlement européen des conflits en Europe et l'Union européenne décida de définir une politique sécuritaire européenne.

L'importance stratégique de la Méditerranée, berceau de l'humanité et reliant l'Asie, l'Europe et l'Afrique, elle reste un moyen de communication économique et militaire. Les menaces ne proviennent plus de l'Est mais de la rive sud avec l'explosion démographique, qui caractérise les pays qui la bordent, la montée de l'intégrisme, et les différents conflits qui secouent cette région. Cette situation a eu pour effet la création d'une Euroforce (une armée européenne) le 15 Mai 1995 ,composée de l'Italie, de l'Espagne et de la France, rejointe par le Portugal en 1996. Ce sont essentiellement des Forces d'Action Rapide, dirigées par un comité interministériel de haut niveau.

Les Euroforces sont le pilier européen de l'OTAN qui ont deux rôles :

- Humanitaire et le maintien de la paix.
- Force de combat pour gérer les crises.

Ces taches se résument à l'évacuation des ressortissants, l'interposition entre les parties en conflit, l'assistance aux populations et la surveillance et le contrôle des zones.

L'Algérie, ont fait des propositions à l'égard de la création de l'Euroforce composée de :l'Italie, l'Espagne, la France et le Portugal pour une coopération effective dans le domaine sécuritaire, comme

par exemple participer à des exercices communs, l'échange des experts, effectuer des visites périodiques, escales et visites des bâtiments de guerre. L'Algérie a opté pour un dialogue avec l'OTAN, des conférences et des séminaires sont organisés par les experts des deux cotés dans le but de rapprochement.

### 3.1. Politique Européenne envers l'Algérie.

Les pays de la rive sud de la Méditerranée connaissent une explosion démographique. Celle-ci ne cesse de susciter de nombreuses craintes, (le chômage, sous-emploi...) Compte tenu du contraste démographique entre les deux rives, L'Europe se trouve en face du phénomène migratoire.

Il est clair que les Etats européens sont tous concernés et ont chacun une perception propre de l'émigration. Les uns prônent l'intégration et d'autres refusent. A ce propos, les pays européens ont tenté et tentent encore de mettre en œuvre une politique migratoire commune. Les accords de Schengen en 1985 ont défini la notion de frontière extérieure commune en s'engageant à développer une coopération policière et judiciaire à l'égard de tous ceux qui sont en infraction quant aux permis de séjours. Ces accords sont suivis d'une convention d'application signée en 1990 ratifiée par la France.

Cette convention intergouvernementale stipule d'une part, la mise en place d'un laboratoire concernant le contrôle des frontières et la libre circulation aux ressortissants des pays du sud non munis d'un visa Schengen.

En plus, le problème du racisme qui vise surtout la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> génération de l'émigration reste crucial et d'actualité. Les jeunes algériens assimilés culturellement ne sont ni émigrés ni étrangers, ils se sentent exclus socialement, en raison de leur différence d'origine et de leur appartenance à la culture arabo-musulmane.

Cela pousse souvent ces jeunes à se replier sur leur culture et leur héritages, provoquant ainsi des écarts d'identité entre une communauté dont ils veulent se détacher (celle de leurs parents) et une autre qui ne veut pas d'eux (celle des sociétés d'accueil)

A l'émigration ouvrière s'ajoute celle des intellectuels, ingénieurs et techniciens qui partent à la recherche d'un véritable statut. Pour la seule institution de recherche en France, on avance le chiffre de 1500 Maghrébins possédant un titre de doctorat. Vu l'importance de l'émigration en tant qu'enjeu dans les relations entre les pays de la rive sud Méditerranée et L'Union européenne, le volet social est au centre de multiples négociations et accords qui ont abouti en 1997 aux accords de Bruxelles qui ont principalement porté sur la problématique du contrôle du flux migratoire.

Pour L'Algérie, il est irrationnel d'insister sur la libéralisation de la circulation des produits et des capitaux tout en fermant les portes à celle des personnes.

Les exigences de la patrie algérienne concernant une meilleure prise en charge de la communauté algérienne installée en Europe sont continuellement posées. Pour que notre pays soit un marché libre pour L'Europe il faut que le problème de la libre circulation des personnes soit réglé.

Le processus Euro-méditerranéen n'a pas atteint ses objectifs escomptés, notamment la mise en place d'un partenariat destiné à réduire les niveaux de développement entre le nord et le sud.

Cela est dû à la faiblesse du programme conçu lors de la déclaration de Barcelone pour soutenir des projets économiques dans les pays tiers méditerranéens.

A cela s'ajoute le blocage de la situation prévalant dans les territoires occupés et puis la charte Euro-méditerranéenne de paix et de stabilité, qui devait être adoptée.

L'Union européenne et L'Algérie ont réaffirmé la nécessité du renforcement du dialogue politique entre les partenaires du processus Euro-méditerranéen, d'abord pour une vision commune des enjeux et des stratégies à déployer ensuite pour l'accélération de la mise en place d'un co-développement ainsi que l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région. Dans le cadre des rapports continus entre l'Algérie et l'Union européenne, cette dernière souhaite l'avènement d'une zone de libre échange sous-régionale, nécessaire pour favoriser son attractivité pour les investisseurs étrangers car l'environnement économique, la persistance des barrières tarifaires et non tarifaires entre les pays du Sud ne permet pas de développer des investissements lourds destinés à alimenter l'ensemble de la zone.

Il est nécessaire de renforcer le dialogue politique concernant la libre circulation des personnes, car l'Algérie de son côté entend faire accélérer l'adoption de la charte de paix et de stabilité dans la région et appelle à un partenariat global juste et durable

### 3.2. Partenariat Euro-Méditerranéen

Pour apprécier le caractère novateur du partenariat euro-méditerranéen et mesurer l'ambition qui l'anime, il convient de rappeler le bilan de la communauté européenne à l'égard de la Méditerranée, Jusqu'à la fin des années 80, a été pour le moins mitigé. Mais les recompositions géopolitiques de l'Europe, la guerre du golfe, la crise algérienne et le développement d'un Islamisme militant, la volonté de la Turquie d'intégrer l'Union européenne, la signature des accords du GATT ont été autant d'événements qui ont montré, à travers titres, l'urgence d'une prise en compte réelle de l'évolution du bassin méditerranéen.

Aussi devant l'impuissance des politiques traditionnelles d'aide au développement, l'Union européenne a perçu la nécessité d'une stratégie ambitieuse, globale, dont elle espère tirer d'importants bénéfices pour sa sécurité.

En s'inscrivant dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, cet accord se distingue par deux caractères résultant d'une approche novatrice : il se fonde sur un dialogue politique et sécuritaire, ensuite il assure la promotion des échanges humains. Ainsi le volet consacré au domaine de la justice et des affaires intérieures qui a permis bien avant les événements du 11 septembre, de mesurer, à sa juste valeur, la menace représentée par le terrorisme et par la criminalité internationale et de prévoir une coopération permettant d'en conjurer et d'en combattre les effets.

L'Algérie souscrit pleinement à l'idée de faire de l'espace euro-méditerranéen une zone de prospérité partagée. Elle considère toutefois que cet objectif nécessite des formes de coopération à la fois diversifiées et aptes à tenir compte de la complexité de la situation des partenaires du Sud de la Méditerranée. Cette coopération doit s'attacher principalement à enrayer l'aggravation de l'écart de développement entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. En dépit des efforts accomplis par les pays du Sud dans des réformes politiques et économiques, efforts payés le plus souvent à un prix social très élevé, leurs revendications ne trouvent pas toujours un écho favorable.

Le partenariat politique Algéro-Européen prévoit l'établissement d'un dialogue couvrant les champs politique, sécuritaire, financier, culturel et humain.

Sur le plan politique et sécuritaire, l'Union Européenne a parrainé la mise en place d'un réseau appelé Euromesco, puis la création d'instituts de politique étrangère, mis sur pied à la réunion constitutive tenue en Portugal 1996.

Leur rôle est d'étudier la coopération politique et sécuritaire et les accords s'y rapportant, fondés sur le respect des principes essentiels du droit international public relatif aux droits de l'homme. De son rapprochement avec l'UE, l'Algérie y voit un moyen de normaliser ses relations avec les pays de la rive nord de la Méditerranée et garantit ainsi son développement et sa sécurité.

Enfin, on pourrait dire que les relations politiques qui unissent l'Algérie et l'UE, bien qu'elles prétendent œuvrer pour une véritable coopération basée sur l'égalité des partenaires, restent définies par une logique d'enjeux déterminés par les moyens de chaque Etat. Au début des années 70, on a essayé pour la première fois d'établir un dialogue dans cette région. Etant donné les conditions prédominantes en matière de politique de sécurité à l'époque du conflit Est-Ouest, ces projets ont été peu efficaces. Avec la fin de la guerre froide, bien des obstacles, ayant auparavant empêché une coopération fructueuse, ont disparu. La nature complexe d'un environnement sécuritaire constitué de 22 pays riverains de la Méditerranée suggère qu'il est nécessaire de développer un vaste concept de sécurité pour l'OTAN ne tenant pas seulement compte des contraintes politiques et militaires, mais aussi des facteurs socio-économiques, écologiques et culturels. Un grand nombre de problèmes déterminants pour la sécurité qui ont surgi dans cette région ces dix dernières années sont bien des problèmes d'ordre non militaire qui n'ont qu'un rapport secondaire avec les menaces traditionnelles pesant sur la sécurité.

Au début des années 90, le groupe de travail « Espace méditerranéen » de l'OTAN a attiré l'attention sur les menaces susceptibles de naître à la périphérie Sud de l'Alliance. Le conseil de l'Atlantique Nord a donc décidé, fin 1994, d'inviter des pays pro-occidentaux de la région à mener un dialogue politique au niveau des ministres à Bruxelles. Cette initiative avait pour but d'améliorer l'échange d'informations pour faire mieux comprendre les missions et les activités de l'OTAN. Quant aux sujets et aux participants, le dialogue a été organisé d'une manière flexible et, pour l'isoler des crises régionales, sur une base bilatérale selon le principe « 16 plus 1 »

Ce dialogue s'est poursuivi, en mai 1997, sous forme de rencontre irrégulières. Les entretiens ont été axés sur les questions du développement politique et socio-économique de la région. Les possibilités de coopération régionale dans le cadre de missions de maintien de la paix ont, elle aussi, été étudiées. Afin de renforcer la confiance réciproque et la coopération, le dialogue a été intensifié à l'occasion de la session du Conseil de l'Atlantique Nord du 8 juillet 1997, et le « Mediterranean

Coopération Group » a été créé. Dès lors, ce groupe était responsable du dialogue méditerranéen au niveau des conseillers politique des délégations nationales.

### 3.3. L'accord d'association de l'Algérie avec l'Union européenne pour la mise en œuvre d'une zone de libre échange

L'économie Algérienne est entrée dans sa phase de déréglementation en permettant désormais le fonctionnement des entreprises sur la base concurrentielle inhérente au choix de l'économie de marché. Cette déréglementation vient ainsi mettre fin à l'économie rentière ou, du moins, tend à y mettre fin.

La demande d'adhésion de l'Algérie à l'OMC mais aussi la signature, le 19 Décembre 2001, de l'accord d'association de l'Algérie avec l'UE prévoyant la mise en œuvre d'une zone de libre échange vers 2010, rendent ces choix irréversibles. Les premières retombées de cette nouvelle politique commencent à se manifester de manière perceptible sur le plan des pratiques marketing qui sont générées par la mise en œuvre de l'économie de marché, prenant des formes de plus en plus concurrentielles ces dernières années. La remise en cause de l'économie administrée est notamment visible par l'ouverture de presque tous les secteurs socio-économiques à l'initiative privé (dans l'agriculture, les banques, les assurances, le transport, y compris aérien, dans l'agroalimentaire, dans les autres services comme la santé, l'éducation, le tourisme, la presse, l'édition, la publicité et même dans la plupart des secteurs largement protégés jusqu'à la fin des années 1990).

Pourtant, malgré tout le processus de privatisation des entreprises publiques, bien que retenu par les pouvoirs public dans leurs programmes de politique économique depuis plus de 5 ans, s'est peu concrétisé sur le terrain au niveau des grandes entreprises. Ces pesanteurs sociologiques et politiques engendrent un coût social de plus en plus lourd qui, au demeurant, ne résout en rien les problèmes des entreprises publiques viables en raison de la politique de saupoudrage dénoncée du reste dès 1991 par la Banque d'Algérie mais permise notamment par l'amélioration des ressources en devises du pays inhérentes à la remontrée spectaculaire du marché des hydrocarbures depuis ces 3 années (au 31 Décembre 2001, le niveau des réserves s'élève à 17,9 Milliards de dollars, correspondant à 18 mois d'importation avec une dette extérieure évaluée à 22 Milliards de dollars).

Parmi les premières retombées, nous observons les transformations profondes constatées au niveau des pratiques marketing des entreprises tant sur le marché domestique que sur le marché international qu'au niveau des entreprises étrangères sur le marché algérien. Ces pratiques concernent notamment la mise en œuvre de

nombreuses formes de partenariat dans les divers secteurs entre les entreprises privées Algérienne et des entreprises privées étrangères, mais aussi entre les entreprises publiques et les entreprises étrangères, notamment dans le secteur des hydrocarbures. Parmi les pratiques marketing les plus visibles, relevant les recours aux différents formes de publicité (télévisuelle, radiophonique, presse, etc.) Mais aussi la mise en œuvre de formule nouvelles comme le recours à la franchise, au crédit-bail, au contrat de management, notamment dans l'hôtellerie, à l'entreprise conjointe ou à la société de capital-risque (cette dernière est fortement encouragée par la société financière internationale filiale de la Banque mondiale mais aussi par l'Union européenne .

C'est précisément là l'objet de l'ouverture de l'économie Algérienne qui vise plusieurs objectifs ou les volets complémentaires suivants d'une part, analyser sur le plan théorique et pratique les conditions d'insertion de l'économie Algérienne au sein de l'économie internationale ; l'axe de l'économie internationale peut nous éclairer sur les mutations profondes connues par l'économie Algérienne ces dernières années, en particulier la nécessité de la mise à niveau des entreprises Algériennes pour les rendre compétitives, mise à niveau qui est prônée et financée aussi bien par l'Union européenne.

Il est à noter que l'Algérie doit prendre en considération les expériences étrangères de pays proches et soit en raison de fortes similitudes en matière d'organisation économique par le passé, comme le cas de la Pologne ou du Mexique, mais aussi des pays Arabes comme l'Egypte, la Tunisie ou le Maroc présentant aussi des ressemblances également significatives ainsi que certains pays

Développés qui nous sont proches tant par l'histoire commune comme la France que par l'expérience rapide de développement de certains pays comme l'Espagne ou le Portugal et même l'Italie. Ces expériences doivent mettre l'accent sur les pratiques marketing mises en œuvre dans ces pays ainsi que sur les retombées ou leçons qu'il serait possible de tirer pour l'examen de l'expérience concrète Algériennes surtout son développement ultérieur. En terme de marketing et plus particulièrement pour le marché algérien, l'accord va inciter d'avantage les entreprises étrangères à investir en Algérie. L'arrangement représente également une opportunité pour l'économie nationale, car il lui permet de ressembler progressivement aux standards des performances européennes. Les sociétés locales auraient la possibilité d'exporter plus facilement leurs produits dans la zone de l'Union européenne, surtout depuis

l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Est, ce qui augmenterait de façon significative le volume des exportations. Il reste que, la baisse des droits de douane contenue dans l'accord d'association se poursuivra jusqu'à atteindre des taux avoisinant le zéro à l'horizon 2014, date de la création, en principe, de la zone de libre-échange Algéro-Européenne dans le cadre Euro-méditerranéen.

Cet accord est bénéfique dans la mesure où il y aura un transfert de technologie, qui sera profitable aux deux parties, dans le sens où cet accord permet l'ouverture mutuelle des marchés du travail et de l'investissement.

Cependant le libre-échange n'est pas une fin en soi. IL s'inscrit dans un projet global qui dépasse le cadre de la coopération économique.

Dans un élan de volontarisme politique, le partenariat tente en effet de donner un cadre commun à une région désunie politiquement, peu homogène. Les actions concrètes menées dans ce cadre s'attachent à développer le dialogue politique sur des questions jugées prioritaires, à faire progresser l'idée méditerranéenne, et à promouvoir les droits de l'homme.

Six domaines prioritaires ont été définis :

- La coopération industrielle ;
- L'environnement ;
- L'eau ;
- La société de l'information ;
- L'énergie ;
- Les transports.

Après la chute du mur de Berlin, l'Europe découvre la nécessité d'élaborer un cadre stratégique global en Méditerranée pour rééquilibrer son centre de gravité qui penche désormais à l'Est dans un cadre d'élargissement.

### 3.4. ENJEUX ET PERSPECTIVES

A la veille du troisième millénaire et alors que de multiples regroupements régionaux émergent sur une scène internationale marquée par le contexte particulier né des spécificités d'un monde unipolaire, le bassin méditerranéen constitue aujourd'hui le théâtre d'immenses enjeux stratégiques.

Dans cette perspective et les ambitions qui animent le processus de Barcelone, le partenariat euro-méditerranéen au regard de sa capacité réelle à créer une dynamique d'intégration régionale, afin de dégager, au terme de cette étude, les évolutions qui me paraissent souhaitables.

De ce fait, et en vertu des exigences de l'heure, des initiatives sont menées de différentes parts dans le but de favoriser l'amorce d'une nouvelle dynamique dans les relations internationales.

Dés lors que désormais le principe de coopération va de concert avec le processus de rapprochement transnational, de nombreux efforts ont vu le jour avec pour dénominateur commun la recherche de rapports fondés sur des échanges mutuellement avantageux.

En égard à son rôle prépondérant et son poids géostratégique dans la région, l'Algérie n'a pas manqué de susciter l'intérêt des uns et des autres dans cette même finalité de rapprochement. Qualifiée de « pays puissant », « d'incontournable » puis de pays « pivot », l'Algérie se retrouve, encore une fois, dans une position lui permettant de mieux saisir les opportunités qui lui sont offertes.

Mais, que seront alors ses véritables intérêts dans ce contexte particulier ?

Et dans quel cadre œuvrera-t-elle pour atteindre les perspectives de son développement national ?

Pour répondre à ces interrogations il y a lieu tout d'abord de s'interroger sur la nature des perceptions politiques que les uns et les autres se font du devenir de la région toute entière.

Il est nécessaire aujourd'hui de consolider les efforts de rapprochement à travers le dialogue et de la concertation en vue d'un règlement rapide des crises. Mais il incombe à toutes les parties de faire prévaloir le sens de la transparence et de la clarté pour combler les lacunes engendrées le plus souvent par la persistance de certaines parties à privilégier des intérêts étroits.

Des obstacles, fussent-ils minimes, qui conduisent généralement à une aggravation de la situation avec leurs retombées néfastes sur le cours normal des relations.

Il est nécessaire d'œuvrer au renforcement des liens de rapprochement entre états avec la prise en considération des intérêts communs et du respect mutuel qui seront l'axe commun. Cette démarche implique une définition claire des objectifs communs, la primauté du principe de concertation et un travail collectif pour concrétiser l'œuvre de resserrement des rangs

. Les relations bilatérales Algéro-Française fondées sur le principe d'un meilleur rapprochement et d'une meilleure coopération dans le respect de la souveraineté nationale de chaque partie.

A ce titre la perception Algérienne des relations avec la France tient compte du principe du bon voisinage afin de préserver les traditions d'amitié et de fraternité entre les peuples. Traditions qui constituent un facteur essentiel pour la concrétisation de l'objectif de stabilité permanente dans la région.

L'Algérie croit en la nécessité de la coopération et de la coordination intergouvernementales sur les questions communes et que le dialogue constructif reste le garant du règlement des conflits, de l'instauration de la paix et de la sécurité. Ce qui représente le meilleur moyen de faire aboutir le processus de coopération à sa finalité en l'appuyant sur des fondements solides.

L'Europe découvre la nécessité d'élaborer un cadre stratégique global en Méditerranée pour rééquilibrer son centre de gravité qui penche désormais à l'Est. C'est ainsi que fut affirmé le caractère global des relations entre l'Union européenne et ses voisins du Sud.

Les ambitions politiques que pourrait nourrir l'Europe en Méditerranée, elles sont limitées par deux faits. D'une part, l'organisation militaire dominante est l'OTAN, qui prend à son compte le « dialogue méditerranéen » en matière de sécurité et dont le rôle n'est pas contesté par la plupart des pays européens ; d'autre part les Etats – Unis sont les seuls interlocuteurs acceptés dans leurs négociations par Israël et l'OLP.

Les deux rivages ont un avenir sinon commun, du moins partagé. En fait, cette communauté de destins résulte essentiellement d'une approche européenne qui tend à considérer, dans un contexte de liberté des échanges, que l'Europe ne pourra pas assurer la stabilité de sa périphérie sans promouvoir son développement.

## Conclusion

L'Union européenne et la France paraient être l'outil le plus approprié pour soutenir les pays Maghrébins et en particulier l'Algérie, notamment dans le développement économique et socio-économique. La mise en œuvre d'une conception universelle de sécurité demande aujourd'hui une Union Européenne élargie sur le plan structurel qui répond aux exigences accrues d'une prévention moderne des crises. L'interdépendance des contraintes économiques, sociales et sécuritaires doivent faire l'objet d'une réévaluation permanente.

L'Union européenne doit réussir à édifier le pilier d'une politique étrangère et de sécurité commune pour associer efficacement ses activités économiques à la prévention en matière de politique de sécurité dans la région du Maghreb

La France entretient des liens et des relations très denses depuis l'arrivée du président ABDELAZIZ BOUTEFLIKA au pouvoir. Ces relations, marquées par une histoire, une langue et une culture commune donnent une position privilégiée pour le développement démographique, économique, et social. La France pilier de développement soutient l'intégration de l'Algérie dans ces relations avec l'Union européenne pour arriver à l'horizon 2010 à la mise en place de la zone de libre échange méditerranéenne.

Le partenariat avec l'Union européenne doit nous permettre l'accès au meilleur marché unique européen ainsi que plus d'investissements directs opérés par les Européens en Algérie.

Construire de nouvelles relations Franco-Algériennes, c'est aussi renforcer la présence des entreprises françaises en Algérie qui expriment elle-même leur confiance dans l'avenir de l'Algérie.

L'élargissement de l'Europe se fait en direction de l'Est, la France accorde une place à la coopération entre l'Europe et le Maghreb et donne une nouvelle impulsion à l'intégration maghrébine tout en relançant le processus de Barcelone.

L'Europe est une idée par son élargissement et non pas une géographie pourquoi ne pas imaginer l'intégration du Maghreb à moyen ou à long terme pour garder le berceau Méditerranéen bassin de paix et de stabilité qui est le dénominateur commun entre la Communauté Européenne et Maghrébine.

## CHRONOLOGIE

### LE PARTENARIAT EURO MEDITERRANEEN

#### De l'association au partenariat

1969 : la CEE met en place des accords d'association, concernant uniquement les échanges commerciaux, avec le Maroc, la Tunisie et la Grèce. Ces accords permettent d'exporter en franchise de droits vers la CEE la plupart des produits industriels et de baisser les droits de douane ou les prélèvements pour 50% des exportations agricoles. Par la suite des accords préférentiels sont conclu avec Malte, Chypre, le Liban, l'Égypte.

1976 : mise en place d'accords de coopération incluant cette fois l'Algérie. Leur but est d'encourager la Communauté à participer à l'industrialisation des pays partenaires, à moderniser leurs secteurs agricole et à stimuler leurs exportations. Ils étendent les préférences commerciales à 80% des exportations agricoles du Maghreb, en particulier au vin, aux fruits et aux légumes.

1981-1986 : entrée de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne dans la CEE.

1988 : les accords d'adaptation ont pour but d'éliminer progressivement tous les droits de douane qui s'appliquent encore aux exportations des pays du Maghreb, afin d'apporter une compensation à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE.

1989 : chute du mur de Berlin.

1990 : à la suite des accords d'adaptation, la commission européenne préconise une politique méditerranéenne rénovée, concernant non seulement le Maghreb mais également tous les pays méditerranéens et comprenant de nouveaux engagements et instruments financiers. Le conseil européen adopte cette proposition en décembre 1990.

1992 : les conseils européens de Lisbonne (juin 1992) et de Copenhague (juin 1993) ont reconnu la nécessité d'un nouveau dialogue spécifique entre l'Union européenne et les pays du Maghreb dans quatre domaines : le dialogue politique, le libre-échange, la collaboration économique, scientifique, sociale et culturelle, ainsi que la coopération financière

Avril 1995 : la Tunisie est le premier pays méditerranéen à signer un accord de coopération de nouvelle génération avec la Communauté européenne.

1994 : M Yasser Arafat et Itzhak Rabin ratifient. au Caire les modalités d'application de l'accord du 13 septembre 1993, dites accord d'Oslo 1.

Septembre 1995 : signature d'un accord intérimaire dit Oslo II sur l'extension de l'autonomie.

4 novembre 1995 ; assassinat d'ltzhak Rabin

#### LA MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

13 novembre 1995 : signature de l'accord de coopération entre le Maroc et l'Union européenne.

20 novembre 1995 : accord d'association entre l'Union et Israël.

27-28 novembre 1995 : conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères tenue à Barcelone.

Cette conférence euro-méditerranéenne est à l'origine d'un partenariat stable et durable entre l'Union européenne et les 12 partenaires méditerranéens.

1<sup>er</sup> janvier 1996 : entrée en vigueur de l'Union douanière entre la Turquie et l'Union européenne.

Février-Mars 1996 : vague d'attentats sanglants du Hamas. Israël bombarde le Liban.

15-16 Avril 1997 : Deuxième conférence euro méditerranéenne des ministres des affaires étrangères tenue à Malte.

Cette conférence permet de faire le point sur les aspects du processus de Barcelone, d'en évaluer leur suivi et de définir de nouveaux objectifs. Les participants réaffirment à cette occasion leur volonté de garantir le développement des trois volets du partenariat euro méditerranéen.

3-4 Juin 1998 : réunion ad hoc des ministres des affaires étrangères tenue à Palerme.

Cette réunion est une conférence dite de (mi-parcours) réunissant les 27 participants dans le cadre du processus de Barcelone. Elle met l'accent sur la coopération entre les différents partenaires intéressés, et particulièrement sur le programme MEDA.

23 Octobre 1998 : accord de Wye Plantation.

15-16 Avril 1999 : Troisième conférence euro méditerranéenne des ministres des affaires étrangères tenue à Stuttgart.

Cette conférence a montré que le processus de Barcelone continuait sur sa lancée depuis la « conférence de Barcelone I ». Elle a évalué les progrès réalisés vis-à-vis des objectifs de la déclaration de Barcelone et donné de nouvelles impulsions au partenariat dans certains domaines (renforcer le dialogue, la démocratie, assurer le respect des droits de l'homme, garantir le développement économique et social...)

25-26 Mai 2000 : Réunion informelle des 27 ministres des affaires étrangères du partenariat euro méditerranéen tenue à Lisbonne. Il s'agit de préparer la conférence de Marseille.

20 Juin 2000 : le conseil européen adopte à Santa Maria da feira une « stratégie commune de l'Union européenne à l'égard de la région méditerranéenne »

28 Septembre 2000 : violents affrontements à la suite de la visite d'Ariel Sharon sur l'esplanade des mosquées.

15-16 Novembre 2000 : Quatrième conférence euro méditerranéenne des ministres des affaires étrangères tenue à Marseille.

5,35 milliards d'euros seront consacrés au programme MEDA II d'ici 2006.

L'adoption de la charte euro méditerranéenne de paix et de stabilité est reportée en raison du contexte politique.

2001

-Poursuite des négociations en cours entre l'Union européenne et l'Algérie, la Syrie et le Liban en vue de la signature d'accords d'association.

-La signature et la ratification des accords d'association avec l'Egypte d'une part, la Jordanie d'autre part sont séparées.

-Préparation concertée d'un programme régional dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

-Préparation d'Euromed-audiovisuel II

2002

Avril 2002 : à Valence (Espagne) pendant que l'Espagne préside l'Union européenne signature d'un accord d'association qui prévoit une coopération dans les domaines relatifs aux droits de l'homme, au dialogue politique et à la libre circulation.

## BIBLIOGRAPHIE

### L'Europe et la question Algérienne

Vers une européanisation de la politique algérienne de la France ?

MELANIE MORISSE6SCHILBACH( mars 1999)

### Le partenariat euro-méditerranéen: la dynamique de l'intégration régionale.

Commissariat général du plan ; rapport du groupe présidé par Rémy Leveau ; 233 pages ; la documentation française août 2000.

### La politique extérieure de l'Algérie

NICOLE GRIMAUD,KARTHALA(1984)

### Le processus de Barcelone à l'heure de la mondialisation

Institut national d'études de stratégie globale ; actes des conférences du 7 Mars, 20 Juin et du 17 Octobre 1999 à Alger ; 121 pages

### LA France et le Maghreb : vers un partenariat

NICOLE GRIMAUD(1990)

### L'Union européenne et le MAGHREB.

LIONEL FONTAGNE ET NICOLAS PERIDY ; 115 pages ; études du centre de développement ; les éditions de l'OCDE ; 1997.

## PUBLICATIONS

Conférence de Barcelone la nouvelle politique euro-méditerranéenne ; Monde arabe Maghreb-Machrek n° 135 ; pages 22 à 68 ; La documentation française ; juillet-septembre 1996.

Le processus de Barcelone cinq ans après 1995-2000 ; rapport de la Commission européenne.

Un nouvel élan pour le processus de Barcelone ; bulletin quotidien Europe ; Septembre 2000.

## ARTICLES

DAGUZAN jean François « la Méditerranée à l'horizon du XXI ème siècle »  
Puissances et influences, fondation pour la recherche stratégique ; février 1999, pages 62- 66.

OUNAIES Abderraouf, « sécurité et partenariat en Méditerranée » défense nationale ; n° 1 ,janvier 2000 , pages 76-94.

El wattan, (28 février 2002)

France Algérie (Le trait d'union)  
N°21 Hebdomadaire national

LE MONDE (4 mars 2003)

LE FIGARO (3 mars 2003)

REVUE EL-Djeich (Décembre 1999-2001)

